



Le conseil d'arrondissement de Desjardins siège en séance ordinaire ce vingt-neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-six à dix-sept heures cinq, à la salle Desjardins située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis)

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Olivier Biron, Jean Leblond, Éric Nadeau et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence de Olivier Biron

SONT EXCUSÉS

Les membres du conseil, Jean Demers et Mélanie Sicotte

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, cheffe de service et secrétaire

CAD-2026-0218

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0219

Période de questions du public

Dix personnes assistent à la séance. Deux personnes prennent la parole.

CAD-2026-0220

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juin 2026

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins tenue le 17 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0221

Rapport sur la consultation écrite

ATTENDU que l'assemblée publique de consultation, annoncée par un avis public, était accompagnée d'une consultation écrite dont la période s'est terminée la veille de la séance ;

ATTENDU que les commentaires reçus par courriel ont été compilés dans un rapport préparé par le service des comités d'urbanisme et du milieu bâti ;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des demandes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la consultation écrite à l'égard de ces demandes.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE - DÉROGATION MINEURE

Les gens présents à la séance sont invités à se faire entendre sur les demandes de dérogation mineure avant l'adoption.

Neuf personnes assistent à la séance. Aucune personne ne prend la parole.

CAD-2026-0222

Demande de dérogation mineure – Marge de recul latérale pour un bâtiment principal – 122, rue Paul-Poirier (secteur Lévis) – Lot 3 019 077 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, une marge de recul latérale de 1,44 mètre d'un bâtiment principal, au lieu de 2 mètres tel que prescrit par l'article 18 en référence à la grille des spécifications de la zone H2350 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon le plan de localisation de Alain Carrier, arpenteur-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure daté du 8 juin 2026 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.



Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0223

Demande de dérogation mineure – Implantation d'un appareil de chauffage et de climatisation (thermopompe) – 6312, rue Uldéric-Couture (secteur Lévis) - Lot 6 456 365 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, pour un appareil de chauffage et de climatisation, la distance minimale de la ligne latérale de terrain à 0,8 mètre, au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit par l'article 158 en référence au tableau sur les constructions accessoires à un usage habitation, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon le certificat d'implantation de Giroux Arpentage du 3 avril 2024, minute 942, (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0224

Demande de dérogation mineure – Implantation d'un appareil de chauffage et de climatisation (thermopompe) – 6314, rue Uldéric-Couture (secteur Lévis) - Lot 6 456 366 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, pour un appareil de chauffage et de climatisation, la distance minimale de la ligne latérale de terrain à 0,5 mètre, au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit par l'article 158 en référence au tableau sur les constructions accessoires à un usage habitation, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon



le certificat d'implantation de Giroux Arpentage du 3 avril 2024, minute 942, (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0225

Demande de dérogation mineure – Implantation d'un appareil de chauffage et de climatisation (thermopompe) – 6316, rue Uldéric-Couture (secteur Lévis) - Lot 6 456 367 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, pour un appareil de chauffage et de climatisation, la distance minimale de la ligne latérale de terrain à 0,8 mètre, au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit par l'article 158 en référence au tableau sur les constructions accessoires à un usage habitation, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon le certificat d'implantation de Giroux Arpentage du 3 avril 2024, minute 942, (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0226

Demande de dérogation mineure – Implantation d'un appareil de chauffage et de climatisation (thermopompe) – 6318, rue Uldéric-Couture (secteur Lévis) - Lot 6 456 368 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,



Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, pour un appareil de chauffage et de climatisation, la distance minimale de la ligne latérale de terrain à 0,55 mètre, au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit par l'article 158 en référence au tableau sur les constructions accessoires à un usage habitation, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon le certificat d'implantation de Giroux Arpentage du 3 avril 2024, minute 942, (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0227

Demande de dérogation mineure – Implantation d'un appareil de chauffage et de climatisation (thermopompe) – 6319, rue Uldéric-Couture (secteur Lévis) - Lot 6 456 335 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, pour un appareil de chauffage et de climatisation, la distance minimale de la ligne latérale de terrain à 0,44 mètre, au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit par l'article 158 en référence au tableau sur les constructions accessoires à un usage habitation, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon le certificat de localisation (plan) de Giroux Arpentage du 23 mai 2025, minute 2021, (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0228

Demande de dérogation mineure – Marge de recul latérale – 3662, rue des Sureaux (secteur Lévis) – Lot 2 221 863 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal, la marge de recul latérale minimale nord (côté gauche) à 5,04 mètres au lieu de 6 mètres tel que prescrit par l'article 18, en référence à la grille des spécifications de la zone H2718 incluant la note 165, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements), selon les plans joints à la demande de dérogation mineure signée par le requérant le 5 juin 2026 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- l'absence de risque de précédent ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0229

PIIA - Installation d'une enseigne appliquée – 109-95, route du Président-Kennedy (secteur Lévis) – Vélo coureur Lévis

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410833 :

- les plans de Enseignes Simon, datés du 22 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0230

PIIA - Installation d'une enseigne appliquée – 123-95, route du Président-Kennedy (secteur Lévis) – Pizza Hut

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410991 :
- les plans de Lettrage Création ES, version #8, datés du 3 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0231

PIIA - Installation d'une enseigne appliquée et d'un logo – 671, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre) – Clinique vétérinaire PINTENDRE / Flair & cie

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les plans modifiés suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410978 :
- les plans de COMPO ORLÉANS, reçus le 7 juillet 2026, document d'une page.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0232

PIIA - Installation d'une enseigne appliquée – 4105, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) – Connx – Membre du groupe Camnor

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,



Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 314258 :
- les plans de Enseignes ClerJean, reçus le 14 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0233

PIIA - Installation d'une enseigne appliquée – 103-95, route du Président-Kennedy (secteur Lévis) – PAPA sandwich

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER le plan en lien avec la demande de permis numéro 409975 (l'option 2 - centrée dans la section vitrée) ;
- le plan modifié de « *Lettrage création ES* » daté du 8 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0234

PIIA — Installation d'une enseigne d'identification appliquée pour l'usage « *Habitation multifamiliale isolée* » - 5355, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) – Le Rinfret

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 409482 :
- le plan d'enseigne de COMPO ORLÉANS, reçu le 15 juillet 2026, document d'une page.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0235

PIIA — Modification d'une enseigne autonome – 10, rue du Terroir (secteur Lévis) – Hôtel Comfort INN

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 409823 :
– les plans de PRIDE SIGNS, révisés le 26 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Olivier Biron, conseiller, annonce qu'il considère se trouver en conflit d'intérêts concernant ce sujet à l'ordre du jour puisqu'il connaît le requérant visé par cette demande. Il s'abstient de participer aux discussions, aux délibérations et à la recommandation relativement à ce dossier.

CAD-2026-0236

PIIA — Modification d'un bâtiment principal et d'aménagement de terrain – 7360, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) – Habitation multifamiliale isolée

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 411524 :
– les plans illustrant les modifications à l'architecture et à l'implantation d'Yvan Blouin, architecte, datés du 8 juin 2026, document de 3 pages.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0237

PIIA — Aménagement de terrain (construction d'une plate-forme au sol (terrasse) – 838, rue Amand-Matte (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410213 :

- le plan de la requérante, reçu le 10 juin 2026 ;
- les compléments d'information de la requérante reçus par courriel le 6 juillet 2026.

Il est suggéré de privilégier l'utilisation des matériaux composite Trex Enhance Saddle (couleur rouge/brun).

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0238

PIIA — Installation d'une clôture en acier galvanisé « *frost* » – 4818, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-David) – Garderie Mini jungle et bébé jungle

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les plans en lien avec la demande de permis numéro 410433 :

- les plans du requérant, reçus le 9 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0239

PIIA — Installation d'une enseigne appliquée – 100-50, route du Président-Kennedy (secteur Lévis) – Royal Vet

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau



D'APPROUVER des plans modifiés pour les travaux en lien avec la demande de permis numéro 410587 :
- les plans de Enseignes Simon, datés du 24 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0240

PIIA — Agrandissement d'un bâtiment principal commercial – 5095, rue Louis-H.-La Fontaine (secteur Lévis) – Lévis Mazda

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410578 :
- le plan d'implantation de François Harvey, arpenteur-géomètre, daté du 25 mai 2026 ;
- les plans de Jérôme Ratté, architecte, datés du 9 mars 2026, révisés le 28 mai 2026 et ses annotations concernant les plantations d'arbres reçues par courriel le 27 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0241

PIIA patrimonial — Installation d'une clôture – 30, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les travaux d'installation d'une clôture en lien avec la demande de permis numéro 410188, incluant les documents annexés.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0242

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 150, rue Wolfe (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les travaux de rénovation suivants, en lien avec la demande de permis numéro 409983, incluant les documents annexés :

- remplacer les planchers des galeries par de nouveaux madriers de bois installés dans le même sens et peints/teints opaques d'une couleur rouge-brun similaire à celle de la brique ;
- raccourcir la galerie arrière et remplacer le garde-corps par un nouveau garde-corps en bois tel que l'existant. Les limons des escaliers seraient en bois et découpés.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0243

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 298, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les travaux de rénovation suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410516, incluant les documents annexés, dont les plans de Anne Carrier Architectes, datés du 20 mai 2026 (POUR DEMANDE DE PERMIS) ainsi que les précisions supplémentaires fournies le 14 juin 2026 :

- remplacer le garde-corps de l'escalier arrière par un nouveau garde-corps en bois ;
- démolir une partie de la galerie arrière et ajouter un nouveau garde-corps en bois ;
- ajouter un garde-corps en acier galvanisé peint noir de part et d'autre de l'entrée principale en façade ;
- démolir le portique d'entrée arrière et remplacer par une toiture en tôle à baguette pincée, poteau de bois et sous-plafond en lattes de bois peintes en blanc.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0244

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 4, rue Barras (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les travaux de rénovation suivants, en lien avec la demande de permis numéro 410397, incluant les documents annexés :

- retirer la terrasse de l'étage donnant sur la rue Saint-Dominique (travaux déjà réalisés) ;
- condamner la porte mécaniquement ou installer un garde-corps devant la porte selon un modèle similaire à celui fourni le 16 juin 2026, en bois, peint de couleur blanche.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0245

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 12, rue Dussault (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les modifications suivantes à la résolution CAD-2026-0079 en lien avec la demande de permis numéro 411178, incluant les documents annexés, dont les plans d'Archi-Consul, datés du 12 juin 2026 :

- ajouter une porte pleine sur le mur latéral sud-est (côté droit) de même couleur que celle de la façade (fusain).

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0246

PIIA patrimonial — Rénovations de l'abri d'auto – 30, avenue Bégin (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;



ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les travaux de rénovation de l'abri d'auto en lien avec la demande de permis numéro 410458, incluant les documents annexés et modifiés par les précisions suivantes :

- si requis, les poutres seraient refaites à l'identique, incluant les arches ;
- les colonnes seraient de même modèle et dimension que celles existantes, en bois ;
- les bases de béton des colonnes seraient retirées au profit de pieux visés, recouverts par les colonnes de bois, jusqu'à ± 2 pouces du sol ;
- si requis, le sous-plafond serait refait tel que l'existant.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0247

PIIA patrimonial — Agrandissement du bâtiment principal – 225, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les travaux de rénovation d'agrandissement du bâtiment selon la demande de permis numéro 408914, incluant les documents annexés, dont les plans de Luc Tremblay, architecte, version 7, datés du 14 juillet 2026 (AVANCEMENT 95% PERMIS), le plan projet d'implantation de Jonathan Hamel, arpenteur-géomètre, daté du 20 mai 2026. Les sorties de mécaniques seraient toutefois de même couleur que le revêtement.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0248

PIIA patrimonial — Aménagement extérieur – 269, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,



Il est proposé le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les travaux d'aménagement extérieur suivants en lien avec la demande de permis numéro 410580, incluant les documents annexés, dont les plans de Natan Boily, ingénieur, datés de janvier 2024 :

- démolir le mur de soutènement ;
- démonter la clôture ;
- construire un mur de soutènement en béton coulé de 600 mm de hauteur ;
- réinstaller la clôture.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0249

PIIA patrimonial — Aménagement extérieur – 4091, rue Saint-Georges (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les travaux d'aménagement extérieurs suivants en lien avec la demande de permis numéro 410707, modifiée par le courriel le 13 juillet 2026, incluant les documents annexés :

- installation d'une clôture de bois en cour avant, 3 pieds de hauteur, 33 pieds de longueur, qui répondent à la caractéristique suivante :
- les deux clôtures (avant et arrière) seraient de couleur blanche.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0250

PIIA patrimonial — Opération cadastrale – Lots 6 562 401 et 6 562 402, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay



DE DÉSAPPROUVER l'opération cadastrale visant à remplacer les lots 6 562 401 et 6 562 402 du cadastre du Québec par la création des lots 6 723 664 à 6 723 667 du cadastre du Québec (4 lots) selon la demande de permis numéro 346218, incluant les documents annexés, dont le plan projet de lotissement de Jonathan Hamel, arpenteur-géomètre, daté du 12 mars 2026, puisque l'objectif et le critère suivants de l'article 40 ne sont pas rencontrés :

Objectif 1° : Préserver et valoriser l'identité historique de ces secteurs d'intérêt

critère 4 : une intervention respectant les modes et les rythmes d'implantation ainsi que les gabarits propres au milieu existant.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0251

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 17, rue du Couvent (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER la modification suivante aux travaux autorisés par la résolution CAD-2025-0166 (permis 2025-4661) :

- remplacer le recouvrement de la toiture de la marquise située sur la façade par un nouveau recouvrement de tôle industriel de modèle PR20R de Vicwest.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0252

PIIA patrimonial — Aménagement extérieur – 17, rue Paul-Racicot (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les travaux d'aménagement extérieurs suivants en lien avec la demande de permis numéro 410709, incluant les documents annexés :

- installation d'une clôture métallique noire autour de la piscine, d'une hauteur de 1,2 mètre.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0253

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 22, rue Wolfe (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les travaux de rénovation suivants, en lien avec la demande de permis numéro 411010, incluant les documents annexés :

- rénovation de la lucarne arrière (incluant fenêtre) comme la lucarne avant rénovée avec le dernier permis de construction (revêtement en bardeaux de cèdre, fenêtre à battant avec chambranle (travaux autorisés en 2020 par CAD-2020-03-26)).

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0254

PIIA patrimonial — Aménagement extérieur – 40, rue Monseigneur-Gosselin (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond
Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les travaux d'aménagement extérieur en lien avec la demande de permis numéro 410932, incluant les documents annexés :

- prolonger la clôture existante en cour arrière selon le modèle et la couleur existants.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0255

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 5657, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;



En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les travaux en lien avec la demande de permis numéro 410906, incluant les documents annexés, dont les plans de Samuel Morin, technologue, datés du 13 juillet 2026 :

- agrandir une fenêtre sur le mur arrière au rez-de-chaussée ;
- ajouter un balcon français en verre devant la porte-patio de l'étage.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0256

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 5671, rue Saint-Louis (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'APPROUVER les travaux de rénovation des galeries arrière suivants en lien avec la demande de permis numéro 411108, modifiée par les précisions ci-dessous et le courriel reçu le 24 juillet 2026, incluant les documents annexés :

- remplacer les planchers par de nouveaux madriers de bois, installés dans le même sens ;
- remplacer les colonnes par des colonnes de bois de 6 x 6 pouces. Les colonnes doubles du rez-de-chaussée ne seraient pas reproduites ;
- remplacer les garde-corps par un modèle avec main courante et lisse basse en bois avec barreaux en aluminium noir ;
- les composantes apparentes en bois seraient laissées à leur couleur naturelle,

qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- le nouveau garde-corps serait entièrement en bois, de facture traditionnelle (incluant : lisse basse, mais courante profilée et barreaux droits insérés entre les deux, tel qu'illustré sur le croquis fourni par le conseiller en architecture de la Ville de Lévis, daté du 13 juillet 2026) ;
- les colonnes doubles du rez-de-chaussée, leurs ornements, l'arche et le plancher arrondi seraient conservés ou refaits à l'identique ;
- les composantes en bois seraient peintes en blanc (ou gris pâle) plutôt qu'être laissées de couleur naturelle. De plus, l'utilisation de la couleur verte de la corniche pourrait être utilisée comme accent ponctuel (par exemple : lisse basse, main courante, ornement de tête des colonnes, planchers et leur structure).

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0257

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 6070, rue Saint-Georges (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les travaux de rénovation suivants en lien avec la demande de permis numéro 410986, incluant les documents annexés :

- refaire le garde-corps et les marches de l'escalier à l'identique (mêmes modèle, matériaux, couleur).

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0258

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 83, rue Déziel (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les travaux de rénovation suivants en lien avec la demande de permis numéro 412250, incluant les documents annexés et modifiés par les précisions suivantes :

- reconstruction de la galerie avant à l'identique, en termes de dimensions, emplacement, silhouette, matériaux, configuration, couleurs et détails.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0259

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 6301, rue Fraser (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,



Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'APPROUVER les travaux modifiés suivants, en lien avec la demande de permis numéro 412308, incluant les documents annexés :

- remplacer le revêtement de brique du mur de l'élévation ouest par un revêtement de déclin de fibrociment de 6 pouces, de même modèle que celui autorisé sur le mur arrière (CAD-2026-0117), de couleur Country Lane Red, sans modifier l'épaisseur du mur et incluant des chambranles autour des fenêtres,

qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- le nouveau revêtement serait accompagné de chambranles complets tel qu'illustré sur le croquis fourni par le conseiller en architecture daté du 16 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0260

PIIA patrimonial — Rénovations extérieures – 103, rue Wolfe (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

D'APPROUVER les travaux de mise aux normes incendie et d'évacuation, en lien avec la demande de permis numéro 238979, incluant les documents annexés, modifiés par le courriel du 23 juillet 2026 dont les plans d'architecture de Denis Clermont, architecte, version 02, datés du 8 novembre 2024 :

- remplacer deux portes avant ;
- créer une nouvelle ouverture afin d'installer une porte sur le mur latéral gauche ;
- installation de garde-corps d'acier peint fixé à la date de béton,

qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- les portes à remplacer sont d'un modèle compatible avec les secteurs patrimoniaux, choisi à partir de l'annexe 3 du Règlement RV-2019-19-74, et de couleur blanche ;
- les modèles de garde-corps en acier seront les mêmes que ceux existant sur le devant de l'immeuble ainsi que de la même couleur.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0261

Restriction à la délivrance – Travaux de stabilisation de talus – Zone à risque de glissement de terrain – 150, rue Jacques-Nau (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* (et ses amendements) et requièrent, selon le *Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats* (et ses amendements), des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de stabilisation de talus (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux conditions énoncées aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 314241 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Serge Gagné, ingénieur, signé le 11 février 2026 ;

à la condition que la Direction du génie de la Ville approuve tous les documents soumis et requis avant l'émission du permis ou du certificat.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0262

Restriction à la délivrance – Travaux d'agrandissement avec garage intégré et patio couvert – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 225, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* (et ses amendements) et requièrent, selon le *Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats* (et ses amendements), des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux d'agrandissement avec garage intégré et patio couvert (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux conditions énoncées aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 408914 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Yves Tardif, ingénieur, signé le 11 juin 2026 ;
- les commentaires de la Direction du génie datés du 25 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité



CAD-2026-0263

Restriction à la délivrance – Construction d’une piscine creusée – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 700, rue de Bois-Guillaume (secteur Lévis)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l’intérieur d’une zone de contraintes identifiée au *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* (et ses amendements) et requièrent, selon le *Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats* (et ses amendements), des expertises dans le but de renseigner, le conseil d’arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d’autorisation pour les travaux indiqués ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean Leblond

Appuyé par le conseiller Éric Nadeau

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de construction d’une piscine creusée (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux conditions énoncées aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 411059 (incluant les documents s’y rattachant) ;
- le rapport de Yves Tardif, ingénieur, signé le 30 avril 2026 ;
- les commentaires de la Direction du génie datés du 6 juillet 2026.

Adoptée à l’unanimité

CAD-2026-0264

Restriction à la délivrance – Construction d’une piscine hors-terre et d’une plate-forme – Secteur de capacité portante – 3006, rue Albert-Lachance (secteur Pintendre)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l’intérieur d’une zone de contraintes identifiée au *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* (et ses amendements) et requièrent, selon le *Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats* (et ses amendements), des expertises dans le but de renseigner, le conseil d’arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d’autorisation pour les travaux indiqués ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Éric Nadeau

Appuyé par le conseiller Jean Leblond

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de construction d’une piscine hors-terre et d’une plate-forme (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux conditions énoncées aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 410182 (incluant les documents s’y rattachant) ;
- le rapport de Simon Simard, ingénieur, signé le 6 juillet 2026 ;
- le formulaire « *restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat* » signé le 6 juillet 2026, par Simard, ingénieur ;
- les commentaires de la Direction du génie datés du 8 juillet 2026.



Adoptée à l'unanimité

CAD-2026-0265

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CAD-2026-0266

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le conseiller Jean Leblond

De lever la séance à 18 h 29

Adoptée à l'unanimité

Olivier Biron
Président

Hélène Jomphe
Secrétaire